



## Mise sous tutelle pour obligation de soin

Par **chichinette**, le **25/02/2008** à **13:37**

Mon frère âgé de 46 ans est alcoolique chronique.

Il est en instance de divorce; sa femme vit en Bretagne avec son fils et lui est aujourd'hui est chez nos parents dans les pyrénées. Il est arrivé chez eux après des années d'alcoolisme, avec comas éthylique, hospitalisations et désintoxication. Il a passé 8 ou 9 mois sous leur surveillance et sans alcool ou presque. Il a ensuite voulu prendre une location dans la ville voisine, en septembre dernier. Depuis, mes parents ne pouvaient pas le joindre comme il le souhaitaient à savoir que le téléphone était continuellement sous messagerie, son appartement était inaccessible sans la clef qu'ils ne possédaient pas. Résultat, venant de moins en moins, reprenant la boisson de plus en plus, il a fini pas se faire arrêter pour conduite en état d'ivresse la semaine dernière. Dans sa voiture que mon père et mon autre frère sont allés récupérer, de nombreuses bouteilles d'alcool ont été trouvées.

Malgré tout, il s'entête à nier son alcoolisme (alors que mes parents possèdent la copie d'un compte-rendu de l'hôpital breton dans lequel il a été hospitalisé et qui spécifie bien l'alcoolisme chronique). Il est donc, à nouveau chez mes parents pour éviter qu'il absorbe en excès ses somnifères (dont il a grandement abusé lorsqu'il était chez lui) et qu'il boive. Niant son alcoolisme, son incapacité à se nourrir (il a perdu de nombreux kilos), d'assurer son hygiène, en bref de s'assumer, il refuse toute aide médicale (hormis les somnifères), ou psychothérapie.

Aujourd'hui, quel recours avons-nous, mon frère aîné et moi pour le contraindre au soin. Notre préoccupation outre son état, étant la santé de nos parents qui ne sont plus tout jeunes et de notre mère en particulier dont la sensibilité fait qu'elle a pris 10 ans en 1 an. La mise sous tutelle est-elle envisageable?

Tout conseil nous sera précieux. Merci.